

FORMATION

1. Principe

La formation professionnelle vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés ou le développement de leurs compétences.

Thales Alenia Space France affirme la nécessité de l'évolution continue des compétences et le développement professionnel de ses salariés dans tous les domaines d'activités.

Le progrès de l'entreprise passe par l'évolution continue des compétences et le développement professionnel de ses salariés dans tous les domaines (accord TAS France sur l'évolution professionnelle par les parcours de formation diplômants du 18 décembre 2003).

2. Application

Dans le cadre du budget annuel, des besoins techniques de l'entreprise et de la réglementation applicable à la formation, le personnel a droit à la formation en vue d'une progression professionnelle et d'une évolution sociale.

Les actions de formation recouvrent plusieurs aspects :

- Les actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
Exemple : acquisition, mise à jour ou perfectionnement des connaissances sur les techniques utilisées dans la fonction ou susceptibles d'être abordées à court, moyen ou long terme, notamment dans un but de préservation de l'emploi
- Les actions de développement des compétences
Exemple : formation permettant au salarié d'accéder à un niveau supérieur de connaissance et de responsabilité dans le cadre de sa gestion de carrière – formation permettant un développement des connaissances des salariés.

Ces actions de formation peuvent s'effectuer sous des formes diverses :

- Cours de type technique ou universitaire.
- Stages techniques.
- Cours et sessions dispensés par des organismes extérieurs.
- Actions de formation en alternance.
- Une attention particulière sera apportée aux formations proposées par Thales Université.

Les modes d'accès à la formation sont divers :

- le plan de formation (à l'initiative de l'employeur)
Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)
- L'entretien de développement professionnel et de formation à mi année permettant aux salariés de discuter avec leur manager des orientations de carrière, des besoins de formation (parcours professionnel, réalisations et compétences, souhaits individuels de développement, mobilité fonctionnelle ou géographique...). Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)
- le Compte Personnel de Formation (CPF) (à l'initiative du salarié)
Remarque : depuis le 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Les heures acquises au titre du DIF sont mobilisables dans les conditions du CPF.

Le CPF peut être mobilisé pour :

- des actions de formation permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences
- des actions de formation qualifiantes, diplômantes ou certifiantes
- des actions d'accompagnement à la VAE

Pour plus d'information : www.moncompteformation.gouv.fr

- le Congé Individuel de Formation (CIF)
- la période de professionnalisation

L'évolution professionnelle par un parcours de formation diplômant, certifiant, qualifiant, ou d'accompagnement à la VAE. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

FORMATION

En plus des dispositifs légaux et conventionnels, la société offre aux salariés, sous condition de validation du projet dans le cadre d'une commission prévue à cet effet, la possibilité de valider ou d'acquérir des savoirs académiques grâce à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle.

- **Initialisation de la démarche** :

- une démarche individuelle, auprès de la Direction des Ressources Humaines, à l'initiative du salarié en adéquation avec les métiers et les besoins de l'entreprise ;
- une démarche sur proposition de la hiérarchie en fonction des besoins, des métiers cibles et des perspectives d'évolution.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

- **Conditions d'accès au dispositif** (sont soumises en priorité les candidatures répondants aux conditions suivantes) :

- une ancienneté minimale de 5 ans ;
- des capacités et un potentiel d'évolution dans l'entreprise démontrés.
- l'intérêt de l'expérience professionnelle acquise ;
- un niveau de qualification ;
- un niveau de formation initiale en rapport avec le projet de formation.